

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 19 avril 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers :        Serge Ménard  
   Jacinthe Breault  
   Jean-Albert Lafontaine  
   Robert Tellier  
   Jean-Mathieu Desmarais  
   Mannix Marion

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2017**

**2017-0419-  
137**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2017-0419-  
138**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 17 021,90 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

M. Gilles Robichaud:

M. Robichaud demeurant au 230, rue Lasalle, Saint-Paul, porte à l'attention du Conseil municipal que certains contribuables mettent leurs poubelles en bordure de rue beaucoup trop tôt et souvent n'importe quand.

Les membres du Conseil prennent bonne note de cette information. Sans que ce soit une problématique étendue à tout le territoire, la situation soulevée sera vérifiée.

M. Gilles Robichaud:

M. Robichaud demande s'il y aura du compost gratuit cette année et s'il sera encore en quantité limitée. Il précise qu'il souhaiterait qu'il ne soit pas limité pour qu'il puisse remplir sa remorque.

M. le maire, Alain Bellemare, explique qu'une limite est imposée pour s'assurer que tous les citoyens qui désirent du compost aient une quantité minimale. Il précise qu'à la fin de l'après-midi, il est toujours possible de repasser pour des quantités supplémentaires.

M. Gilles Robichaud:

M. Robichaud indique que le tracteur avec balai de rue a été utilisé sur la rue Lasalle et que le sable de la route s'est retrouvé dans le fossé. Il précise que ce n'est pas une solution intéressante pour les propriétaires qui doivent nettoyer les fossés.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette situation et des vérifications seront faites auprès des travaux publics pour comprendre l'utilisation du balai tracté à cet endroit.

M. Gilles Robichaud:

M. Robichaud demande si M. De Leemans va éventuellement avoir une autorisation pour extraire du sable.

M. le maire, Alain Bellemare, indique que le schéma d'aménagement n'est toujours pas réglé et que l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'aménagement est une étape incontournable.

M. Gilles Robichaud:

M. Robichaud souligne que Transports Québec a établi une limitation de poids sur le pont de la route 158 à la hauteur de la rue Saint-Pierre. Il demande si la Municipalité va faire des pressions pour que cette limitation soit retirée.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Robichaud qu'il est saisi de la situation à titre de préfet de la MRC de Joliette et qu'une rencontre concernant ce dossier est déjà à l'agenda.

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, explique qu'il est préoccupé par le stationnement des véhicules à l'heure des entrées et des sorties des élèves à l'école de la rue des Tourelles. Il indique que le stationnement est interdit d'un seul côté et qu'il devrait être interdit des deux côtés. De plus, il explique que les affiches interdisant le stationnement sont mal alignées.

Le Conseil municipal prend bonne note de cette observation. Des vérifications de la signalisation en place seront faites par le service des travaux publics.

**Lettre de M. Maxime Dupuis du Groupe R3, propriétaire de l'immeuble portant les numéros civiques 187-197, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Demande de branchement à la station de pompage Morin pour la desserte en eaux usées de l'immeuble**

**2017-0419-139**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour rencontrer M. Maxime Dupuis du Groupe R3 pour discuter de la possibilité d'être desservi par refoulement à la station de pompage de la Place Morin;
- 2- Que les services municipaux examinent la meilleure façon de traverser la route 343 et les terrains municipaux afin de localiser la conduite de refoulement à l'endroit approprié;
- 3- Que le Conseil municipal informe le Groupe R3 qu'il se montre favorable avec le principe de couvrir les coûts de construction de la conduite de refoulement pour la partie se retrouvant sous la route 343 et sous les terrains municipaux seulement;
- 4- Que le Conseil municipal réserve sa position définitive qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble des travaux et ouvrages à effectuer;
- 5- Que le propriétaire soit responsable de fournir, par l'intermédiaire de professionnels, les spécificités des équipements et conduites à installer et/ou à construire;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Mathieu Dupuis du Groupe R3.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Chloé Morneau et M. Michaël Parent, 204, avenue du Littoral, Saint-Paul Re: Demande d'autorisation pour installer une clôture d'une hauteur de 5' au lieu de 4', côté de la cour de la résidence**

Cette lettre est référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

**Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-22-2017 Re: Demande de soumissions - Acquisition de lampadaires - Phases II et III des Berges de l'Île Vessot**

**2017-0419-140**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de lampadaires de type Sérénade pour les phases II et III du développement domiciliaire "Les Berges de l'Île Vessot";

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des fournisseurs apparaissant à la liste jointe au rapport TP-22-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-23-2017 Re: Installation de lumières et flèches - Camion 2012**

**2017-0419-141**

Considérant que le camion Silverado 12-01 sera utilisé par les employés de voirie dès réception de la nouvelle camionnette;

Considérant qu'il sera utilisé plus souvent pour des travaux de courte durée sur les voies publiques;

Considérant que, pour cet usage, il y aurait lieu de le rendre plus sécuritaire en procédant à l'installation d'une lampe de travail, une flèche directionnelle, un gyrophare ainsi qu'une lumière de frein;

Considérant les propositions reçues se détaillant comme suit:

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant avant taxes</b>
Garage Ste-Marie inc. 2151, route 131 Notre-Dame-de-Lourdes	2 556,80 \$
Daniel Auto radio 275, boulevard Antonio-Barrette Notre-Dame-des-Prairies	2 317,96 \$

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et retienne les services de Daniel Auto radio, 275, boulevard Antonio-Barrette, Notre-Dame-des-Prairies, pour la fourniture et la pose des équipements tels que mentionnés au rapport TP-23-2017, pour un montant de 2 317,96 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la stagiaire au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-15-2017 Re: Embauche de personnel - Soirée des bénévoles 2017**

**2017-0419-142**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à l'embauche de deux personnes afin d'opérer le bar dans le cadre de la Soirée des bénévoles qui aura lieu le samedi 29 courant;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la stagiaire au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-15-2017 et autorise l'embauche des personnes ci-après afin d'opérer le bar au cours de la Soirée bénévoles suivant le taux horaire à pourboire:

. Ariane Bujold

. Charles-Antoine Mallette

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Virginie Laflèche-Lajoie, stagiaire au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2017 Re: Vente de garage - Agence de sécurité 2017**

**2017-0419-143**

Considérant qu'un plan de circulation a été proposé dans le cadre de l'activité « Rallye des ventes de garage » pour la journée du samedi 6 mai;

Considérant que ce plan de circulation nécessitera du personnel afin de faire respecter la signalisation;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services du Groupe de sécurité GardaWorld, suivant le taux horaire de 29,50 \$ par agent de sécurité, représentant une dépense estimée à 3 994 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alexandre Charette du Groupe de sécurité Garda inc. et remise à M<sup>me</sup> Julie Tétreault, directrice par intérim, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Dépôt du rapport financier et du rapport de vérification externe au 31 décembre 2016 par la firme DCA, comptable professionnel agréé inc.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure de ce Conseil.

**Lettre de M. Benoît Lachance, capitaine et directeur du Centre de services MRC 31-6303 (Joliette) Région Mauricie-Lanaudière, Sûreté du Québec Re: Demande de partenariat et de financement pour le projet de prévention en sécurité routière sur la route 158, entre Joliette et Sainte-Sophie**

**2017-0419-144**

Considérant que la route 158 a été répertoriée la plus dangereuse dans un palmarès peu enviable où l'on identifiait les 10 routes les plus meurtrières au Québec;

Considérant que l'objectif, par le projet de prévention, est de conscientiser tous les usagers de la route aux dangers de la route 158 certes, mais aussi de diminuer le nombre d'accidents;

Considérant qu'une campagne de prévention sera menée pour sensibiliser les utilisateurs de la route 158 à adopter un comportement plus sécuritaire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte de participer au projet de prévention en sécurité routière sur la route 158, entre Joliette et Sainte-Sophie, à titre de partenaire de la campagne de sensibilisation parrainée par la Sûreté du Québec;
- 3- Qu'ainsi, la Municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet de sensibilisation de la Sûreté du Québec pour un montant de 1 000 \$;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au capitaine Benoît Lachance, directeur du centre de services MRC 31-6303 (Joliette), région Mauricie-Lanaudière, de la Sûreté du Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions**

M<sup>me</sup> Henriette Champoux:

M<sup>me</sup> Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, demande des précisions en lien avec la question de M. Robichaud portant sur l'extraction de sable.

M. le maire, Alain Bellemare, apporte les précisions souhaitées à la question de M<sup>me</sup> Champoux.

Fin de la séance ordinaire du 19 avril 2017 à 20 heures.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017.

**Certificats de crédits disponibles:**

<b><u>Résolutions</u></b>	<b><u>Certificat</u></b>
2017-0419-141	2017-000017
2017-0419-143	2017-000018
2017-0419-144	2017-000019

(Signé)

*Pascal Blais*

---

Pascal Blais  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint